

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **13 décembre 2021** à 20 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Michel Landry
Siège #5 - Monsieur Guy Durand
Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

389-12-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Gérald Lemay

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Présentation et adoption du plan triennal des immobilisations PTI 2022-2023-2024

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

390-12-2021

3.1 - Présentation et adoption du plan triennal des immobilisations PTI 2022-2023-2024

Attendu que le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 est présenté par le maire et qu'il contient la liste des projets d'immobilisations à venir pour la municipalité, pour donner suite aux orientations étudiées par le conseil municipal ;

Attendu que le programme triennal d'immobilisations est un outil de planification des investissements en lien avec les priorités de développement et des ressources financières permettant d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs et de déterminer un calendrier de réalisation de règlements d'emprunt en connaissant les besoins de financement ;

Attendu que ce plan triennal démontre les projets à réaliser au cours des trois prochaines années et que pour certains de ceux-ci, l'obtention de financement est conditionnelle à leurs réalisations (subvention, règlements d'emprunt, affectations de certains fonds) ;

Attendu que les projets présentés pour l'année financière 2022 représentent un investissement de 2 053 975.00 \$;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Guy Durand

Et résolu unanimement d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 de la municipalité de Lotbinière, tel que présenté, démontrant des investissements potentiels de 16 085 619.00 \$ pour les trois prochaines années, si les sources de financement sont confirmées.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Solange Lemay - J'aimerais que l'on m'explique que nous investissions 2 millions en 2022 et 10 millions en 2023, il me semble que c'est un gros écart.

M. le Maire - L'écart entre 2022 et 2023, s'explique en partie par les dépenses reliées au projet de prolongement du réseau d'aqueduc et la mise en place de la phase 1 du développement domiciliaire. Ce dernier, pour la phase 1 comprenant environ 12 terrains, demandera plus d'investissement en infrastructure puisqu'il faudra construire le bassin de rétention qui servira aux deux autres phases. Les deux autres phases seront construites en tenant compte de la vitesse à laquelle sera vendu les terrains de la phase 1. Il y aura 68 terrains au total dans le projet de développement domiciliaire.

De plus, notre réseau routier, longtemps reconnu pour sa qualité, a grandement souffert dans les dernières années. Avec le PAVL (Programme d'Aide à la Voirie Locale) entre autres, nous pourrions rétablir cette qualité.

M. Alain Déry - Vous pourriez m'expliquer ce que c'est un PTI

Le programme triennal d'immobilisations est une obligation gouvernementale pour les municipalités. Il projette dans le temps les actions que souhaite poser la municipalité de Lotbinière. Les montants exposés peuvent s'adjoindre des aides financières qui présentement ne sont pas connues.

Mme Solange Lemay - Dans le cadre des investissements exprimé par la CADEF, les autres secteurs des loisirs ne semblent pas apparaître dans le PTI.

M. le Maire - La CADEF est en gestion du secteur du Quai mais la municipalité s'adjoindra en 2022 des experts en aménagement et joindra le secteur du Quai, le secteur de la côte Gédéon ainsi que le belvédère Richelieu pour créer une signature harmonieuse de l'ensemble. Une consultation publique suivra les travaux avec les aménagistes pour connaître la vision de la population dans ce projet.

M. Michel Landry rajoute que selon les événements et les aides financières disponibles, les éléments inscrits au PTI peuvent être sujet à changement.

391-12-2021

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Philippe Jean

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 30.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL